

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, **le mercredi 20 décembre 2023 de 19 h à 19 h 30**, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur **Gino Cyr**.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Carol Moreau, Gaston Leblanc, Leopold Briand et Denis Beaudin.

----Le conseiller Denis Anderson est absent ----

Assistent également à la séance : Messieurs Kent Moreau, directeur général, Jacques Berthelot, trésorier et Madame Sandrine Bisson-Hautcoeur, greffière

+++++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Adoption du règlement VGR-733 ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2024
- Résumé du Budget par son Honneur le Maire
2. Période de questions
3. Levée de la séance

+++++

325.12-23 ADOPTION DU RÈGLEMENT VGR-733- — RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU que le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2024 au montant de 7 526 100\$;

ATTENDU qu'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2024 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement avant la présente séance;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : Gaston Leblanc

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le règlement VGR-733 ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2024 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

--Résumé du budget par son Honneur le Maire--

----- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

326.12-23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : Lucie Nicolas

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée. Il est 19h30.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Sandrine B-Hautcoeur, Greffière